

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Date de la convocation
10/02/25

Présents :
JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE, L.ORTEGA

Date d'affichage
18/02/25

Absents Excusés :
Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER
Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr L.ORTEGA

Secrétaire de séance :
Mr E. BOLLE

**Délibération n° 1 - Lancement enquête publique travaux Lys 2025 : Terrassements –
Extension restaurant 1850**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants relatifs aux procédures d'enquête publique,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les dispositions relatives aux études d'impact et à la participation du public,

Vu le projet de travaux de terrassements de pistes sur le domaine skiable et l'extension du restaurant situé en gare d'arrivée de la télécabine,

Considérant que ces aménagements visent à améliorer l'accessibilité, la sécurité et la qualité d'accueil du domaine skiable,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et nécessitent la réalisation d'une enquête publique afin d'informer et de recueillir l'avis du public,

.../...

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 8 voix pour, (MM. JP.FLORENCE, JJ.FERRER, S.YKEN, S.BOUBEKEUR, A.LAYRE-CASSOU, E.BOLLE, M.AUBRY, Mme J.BALES) 5 abstentions (Mmes V TEXIER, MB LARDAT, MM. D.LARDAT, L.ORTEGA, P. FLURIN)

Décide :

- D'organiser une enquête publique portant sur les travaux de terrassements des pistes et l'extension du restaurant en gare d'arrivée de la télécabine, conformément à la réglementation en vigueur.
- De solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur par le tribunal administratif compétent afin d'assurer le bon déroulement de cette enquête.
- D'arrêter les modalités de l'enquête publique, notamment la durée de mise à disposition du dossier et les permanences du commissaire enquêteur.
- De publier un avis d'enquête publique dans un journal habilité et par tout autre moyen permettant une large diffusion auprès du public.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette enquête publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Date de la convocation
10/02/25

Date d'affichage
18 /02/25

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE, L.ORTEGA

Absents Excusés :

Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER
Mr P.FLURIN qui a donné pouvoir à Mr L.ORTEGA

Secrétaire de séance :

Mr E. BOLLE

Délibération n° 2 - Emprunts garantis à la régie Cauterets lys pont d'Espagne (Espaces Cauterets)

OBJET DU FINANCEMENT : Opération d'aménagement du domaine du Lys (Amélioration offre débutants et extension de la zone de restauration de la gare du Lys) – Montant 5 000 000€ auprès de la société générale Courtois

La Commune de Cauterets est sollicitée pour accorder sa garantie à la Régie Cauterets Lys Pont d'Espagne à hauteur de 20% pour le remboursement des emprunts d'un total de 5 000 000€ , que la régie se propose de contracter auprès de la Société Générale Courtois, soit 1 000 000 € pour la part garantie par la Collectivité, en vue du financement des aménagements du domaine du Lys – programme 2025.

Par courrier du 10/02/2025, le Directeur de la régie Cauterets Lys Pont d'Espagne a informé la Collectivité des conditions financières, et par conséquent, sollicite la garantie de la Collectivité.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, et par 8 voix pour (MM. JP.FLORENCE, JJ.FERRER, S.BOUBEKEUR,S.YKEN, A.LAYRE-CASSOU, E.BOLLE,M.AUBRY, Mme J.BALES), 5 contre (Mmes V.TEXIER, MB.LARDAT, MM. D.LARDAT, P.FLURIN, L.ORTEGA)

Décide :

ARTICLE 1ER - La Collectivité accorde sa garantie à la régie Cauterets Lys Pont d'Espagne (Espaces Cauterets) à hauteur de 20% pour le remboursement des emprunts d'un total de 5 000 000€ que la personne morale cautionnée se propose de contracter auprès de la Société Générale Courtois, soit 1 000 000 € pour la part garantie par la Collectivité.

Ces prêts sont destinés à une opération d'aménagement du domaine du Lys (Amélioration offre débutants et extension de la zone de restauration de la gare du Lys) –

ARTICLE 2 – Les caractéristiques financières de ces prêts sont les suivantes :

Prêt de la Société Générale Courtois :

Montant : 5 000 000 €

Durée : 20 ans

Taux fixe : 3.64% tirage avant le 31/01/2026 avec phase de mobilisation sur la base euribor 1/3/6 mois + 0.70 %

Taux linéaire

Échéance : 80 échéances trimestrielles

ARTICLE 3 - La garantie de la Commune de Cauterets est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la Personne morale cautionnée, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Société Générale Courtois, la collectivité s'engage à se substituer à la Personne morale cautionnée pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.

ARTICLE 4 - Le Conseil Municipal de Cauterets s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts.

ARTICLE 5 - Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
10/02/25

Date d'affichage
18 /02/25

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :
JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE.

Absents Excusés :
Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER

Absents :
Mr L. ORTEGA
Mr P. FLURIN

Secrétaire de séance :
Mr E. BOLLE

**Mr L.ORTEGA quitte la séance et ne prend pas part aux décisions
suivantes (il avait la procuration de Mr P.FLURIN)**

Délibération n° 3 - Quartier Hount Hérède – Vente terrains Lucette BOYRIE

Mr le Maire expose au Conseil que dans le cadre des travaux de pose de compteurs d'eau et de remplacement des canalisations d'eau potable vétustes dans le quartier Hount Hérède, Madame Lucie Josette LOUSTALOT épouse BOYRIE, propriétaire des terrains concernés, a exprimé le souhait de céder à la commune, pour l'euro symbolique, le chemin desservant l'ensemble des propriétés du quartier.

Il est à noter que :

- Le réseau d'eau public passe sous cette voirie ;
- La collectivité assure le déneigement du quartier par convention ;
- La commune est propriétaire du chemin rural, faisant partie de son domaine privé, qui traverse le quartier.

Après étude de l'état de la chaussée et géolocalisation des réseaux, il apparaît nécessaire pour la commune de maîtriser le foncier de cette zone et d'agrandir la zone de retournement et de stationnement sur la partie basse du quartier.

.../...

Afin d'officialiser cette cession, la commune de Cauterets a mandaté Monsieur Alexandre CARNEJAC, Géomètre-Expert à Tarbes, pour procéder à la division des parcelles cadastrées sous les références suivantes : commune de Cauterets, section AD numéros 1, 106, 107 et 133.

Un débat contradictoire s'est tenu sur place le 15 octobre 2024 à 10 heures entre les parties concernées, conformément aux dispositions de l'article 646 du Code civil. L'ensemble des propriétaires du quartier y ont été conviés.

Le procès-verbal établi à cette occasion est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

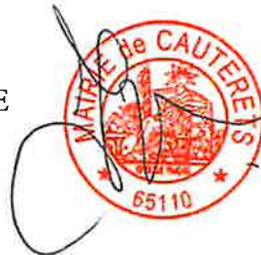
le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à la cession des parcelles susmentionnées appartenant à Madame Lucie Josette LOUSTALOT épouse BOYRIE ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
10/02/25

Date d'affichage
18 /02/25

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :
JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE.

Absents Excusés :
Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER

Absents :
Mr L. ORTEGA
Mr P. FLURIN

Secrétaire de séance :
Mr E. BOLLE

Délibération n° 4 –Création d'un emploi permanent Service des Eaux

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 mai 2024,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent d'Adjoint Technique au service de l'eau et assainissement, en raison des besoins du service.

Dans le cas où le poste serait attribué sur un emploi contractuel, le profil recherché est un agent polyvalent sur la base de rémunération d'un adjoint technique selon la grille indiciaire afférente. L'agent sera amené à intervenir au service des eaux pour effectuer l'entretien et la maintenance de la station d'épuration ainsi que sur les réseaux d'eau potable, l'assainissement et la station de traitement d'eau.

Dans ce cas, le recrutement sera sur le fondement de l'article L332-14 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Mr Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- Le poste pourra être attribué en contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de la présente délibération.

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial,

Grade : Adjoint Technique:

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Cadre d'emploi : Agent de Maîtrise Territorial,

Grade : Agent de Maîtrise

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide l'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
10/02/25

Date d'affichage
18 /02/25

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE.

Absents Excusés :

Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER

Absents :

Mr L. ORTEGA
Mr P. FLURIN

Secrétaire de séance :

Mr E. BOLLE

Délibération n° 5 - --Procédures administratives AEP et réservoir

A ce stade du projet « Sécurisation de l'adduction d'eau potable de Cauterets et création d'un réservoir d'eau potable », il est nécessaire de déposer des autorisations administratives telles que :

- Les autorisations d'urbanisme (site classé – DREAL)
- L'autorisation de défrichement (DDT – forêt)
- Les autorisations environnementales, notamment le porter à connaissance pour la mise à jour des arrêtés préfectoraux des captages d'Arriou-Né et de Pradet (visant à modifier le volume des prélèvements : de 210 m3/h à 280 m3/h, et à réaliser les travaux de remplacement des canalisations).

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer « l'ensemble des dossiers administratifs et environnementaux nécessaires au bon déroulement de l'étude » à savoir :

- Les autorisations d'urbanisme (site classé – DREAL)
- L'autorisation de défrichement (DDT – forêt)
- Les autorisations environnementales, notamment le porter à connaissance pour la mise à jour des arrêtés préfectoraux des captages d'Arriou-Né et de Pradet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
065-216501387-20250214-DEL2025-02-05-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
10/02/25

Date d'affichage
18 /02/25

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :
JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE.

Absents Excusés :
Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER

Absents :
Mr L. ORTEGA
Mr P. FLURIN

Secrétaire de séance :
Mr E. BOLLE

Délibération n° 6 –FPIN 11ième édition - Plan de financement

Depuis 2015, Cauterets accueille le Festival Pyrénéen de l'Image Nature qui rassemble les plus grands noms de la photographie et du cinéma naturalistes du moment, des conférenciers experts et propose une programmation dédiée à la nature digne des plus grands événements internationaux.

Ce projet, porté par la Commune de Cauterets, est issu d'un partenariat avec le Parc National des Pyrénées, l'Office Français de la Biodiversité et Pyrénées magazine et est soutenue par le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Pyrénées, la CCPVG, la région Occitanie, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et la CSVSS.

Les dates retenues pour la 11ième édition sont les 26, 27 et 28 septembre 2025.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose de réunir toutes les conditions nécessaires soit :

- La reconduction des moyens humains nécessaires
- La sollicitation de la reconduction des partenaires techniques de l'Office Français de la Biodiversité, du Parc National des Pyrénées et de Pyrénées Magazine tant dans l'organisation en amont que sur la logistique durant le festival.

- La sollicitation de la reconduction des partenariats financiers de l'Etat (FNADT), du Parc National des Pyrénées, de la région Occitanie, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, de l'OFB, de la CSVSS et de partenaires privés.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES(HT)	
Communication	12 000,00 €	Etat (FNADT)	5 000.00 €
Logistique	29 000,00 €	PNP	4 000,00 €
Accueil exposants/Conférenciers	10 000,00 €	OFB	4 000,00 €
Accueil/Animations scolaires	7 000,00 €	Région Occitanie	3 000,00 €
Frais de personnel	10 000,00 €	Conseil départemental 65	3 000,00 €
Frais divers	2 000.00 €	CSVSS	1 500.00 €
		Partenariats Privés	5 000,00 €
		Recettes	26 500.00€
		Commune	18 000.00€
	70 000,00 €		70 000,00€

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
 Oûi l'exposé du Maire,
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
 Valide le plan de financement proposé ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
10/02/25

Date d'affichage
18 /02/25

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE.

Absents Excusés :

Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER

Absents :

Mr L. ORTEGA
Mr P. FLURIN

Secrétaire de séance :

Mr E. BOLLE

Délibération n° 7 –Vente benne à sable

La commune de CAUTERETS dispose d'une benne à sable dans un état de corrosion très avancé.
Celle- ci n'est plus utilisable pour les besoins du service.

Un ferrailleur nous propose de la racheter pour montant de 360 € TTC, enlèvement compris.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Autorise monsieur le maire à vendre cette benne pour un montant de 360€ TTC

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
10/02/25

Date d'affichage
18 /02/25

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE.

Absents Excusés :

Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER

Absents :

Mr L. ORTEGA
Mr P. FLURIN

Secrétaire de séance :

Mr E. BOLLE

Délibération n° 8 - MOE Cambasque

La commune de Cauterets souhaite réaliser des travaux sur les sentiers du Cambasque. Dans le respect des paysages et de la biodiversité, le projet propose des boucles de balades – le sentier des granges et le sentier des fleurs - sur des linéaires pratiqués ou encore visibles. Dans les grandes lignes, et conformément à l'esquisse réalisée fin 2024, les futurs travaux consisteront en :

- Pour la partie sentier : aménagement de seuils aux départs de sentiers (murets, opus incertum, etc), confortement et l'entretien de la trace du sentier (création de points d'appels visuels pour guider, déplacement de roches pour orienter la marche, élargement de végétation, etc.), effacement des traces provoquant une dispersion non souhaitée des marcheurs, réalisation de clôtures rurales (dont exclos), etc.
- Pour la signalétique : signalétique sur deux entrées de sentiers (passage canadien et parking du Cambasque), une signalétique de rappel au niveau du point information du Parc National situé sur le chemin du lac d'Ilhéou (pont des Sahucs), des repères visuels sur le tracé pour orienter, etc.

.../...

Objet de délibération :

Afin d'affiner la conception de projet, puis de consulter et conduire les entreprises qui réaliseront ces travaux, il est opportun que la commune soit accompagnée par un maître d'œuvre compétent. Le montant travaux n'étant pas fixé, la partie mission témoin (PRO à AOR) pourra être présentée comme un taux de rémunération du montant travaux selon deux paliers : inférieur à 50 000 € HT, supérieur à 50 000 € HT et inférieur à 100 000 € HT. Des PSE (Propositions Supplémentaires Eventuelles), pourront être également demandées et pourront être retenues, ou non, au moment de la notification du marché.

Le montant prévisible de la prestation ne dépassant par le seuil de 40 000 € HT, la consultation pourrait se faire sur demande de devis auprès de candidats potentiels identifiés sans publicité particulière.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 8 voix pour (MM.JP.FLORENCE, JJ.FERRER, S.BOUBEKEUR, S.YKEN, E.BOLLE, M. AUBRY, Mmes V.TEXIER, J.BALES), 3 abstentions (Mme MB.LARDAT, MM. A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT),

Valide le lancement de la consultation pour un maître d'œuvre pour le projet des sentiers du Cambasque.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAUTERETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
10/02/25

Date d'affichage
18 /02/25

Séance ordinaire du Vendredi 14 Février 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le Vendredi quatorze février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mr Jean-Pierre FLORENCE, Maire.

Présents :

JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S.YKEN Adjoints,
A.LAYRE-CASSOU, D.LARDAT, E. BOLLE.

Absents Excusés :

Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mr D.LARDAT
Mme J.BALES qui a donné pouvoir à Mr JP.FLORENCE
Mr S.BOUBEKEUR qui a donné pouvoir à Mr S. YKEN
Mr M.AUBRY qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER

Absents :

Mr L. ORTEGA
Mr P. FLURIN

Secrétaire de séance :

Mr E. BOLLE

Délibération n° 9 - Mission d'assistance pour la préparation et la passation du marché d'assurance flotte véhicules de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la résiliation du contrat d'assurance des véhicules par l'entreprise PILLIOT en date du 31/12/2024. Une consultation doit être effectuée dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'offre de prestations d'assistance présentée par la société JBR AUDIT pour un montant de 900 € HT.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Valide la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Jean-Pierre FLORENCE

Accusé de réception en préfecture
065-216501387-20250214-DEL2025-02-09-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025



Accusé de réception en préfecture
065-216501387-20250214-DEL2025-02-09-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025